

Elections professionnelles 2011 Spécial TZR

Votez SNES et FSU du 13 au 20 octobre



Remplacement : zones sinistrées

Dans son entreprise de démembrement de l'éducation nationale, le ministère s'emploie à supprimer les postes les moins visibles. Les emplois de titulaires sur zone de remplacement sont donc une cible toute trouvée et ce n'est pas un hasard si le nombre de postes de TZR a fondu au niveau national comme académique. En Bretagne, il est ainsi passé pour les disciplines d'enseignement général de 1600 il y a encore 3 ans à 1100 cette année. On assiste à une véritable saignée qui nie de fait la nécessité pour un service public d'éducation de qualité de se doter d'un dispositif de remplacement des enseignants efficace et performant. Mais cette politique du pire a une double contrepartie : premièrement les besoins de remplacement n'ont, eux, pas disparu et le recours à des personnels précaires devient dès lors incontournable. Deuxièmement les TZR font eux-mêmes les frais d'une pénurie organisée dont ils ne connaissent que trop bien les conséquences : des affectations à l'année toujours plus difficiles, plus lointaines, avec

**Votez
FSU au CTA
et au CTM**

des services répartis sur 2 voire 3 établissements, des suppléances elles aussi toujours plus éloignées (parfois plus de 100 km) et invivables au quotidien - l'État est décidément de nos jours un patron bien peu recommandable.

Ce que revendique le SNES

- ✓ Respect des statuts, qualifications et disciplines
- ✓ Retour aux 16 zones
- ✓ Pas d'AFA Hors-zone sauf accord explicite des collègues
- ✓ Pas plus d'une heure de trajet entre le RAD et la suppléance
- ✓ Mise en paiement immédiate des ISSR en cas de suppléance (même avec prise de fonction à la rentrée)
- ✓ Application de la circulaire d'août 2010 sur les frais de déplacements et de repas
- ✓ Rétablissement des bonifications de 20 points par an
- ✓ Recrutement de TZR à la hauteur des besoins en remplacements
- ✓ Mise en œuvre d'un plan de titularisation pour les personnels précaires



Et comme si tout cela ne suffisait pas, plus d'une centaine de TZR a été contrainte en cette rentrée d'accepter de compléter le service des stagiaires qui, eux, occupent des postes à temps complet dans les établissements qui auraient dû normalement être occupés par des TZR. Ce dispositif de « formation » remanié cette année est aussi inacceptable pour les stagiaires que pour ces TZR qui ne savent pas ce qu'il adviendra d'eux à compter du 1^{er} octobre.

**Votez
SNES à la CAPA
et à la CAPN**

On le voit, sur tous les fronts ouverts par le gouvernement dans sa logique de casse du service public d'éducation, on trouve les TZR en première ligne. Sur ces mêmes fronts, le SNES et ses militants s'emploient à agir pour faire respecter les droits des personnels. Ils prennent notamment toute leur part dans l'action intersyndicale menée dans l'académie et qui contribue assurément à freiner toute velléité du rectorat de dégrader encore la situation pour plaire au ministère. Mais le SNES, c'est aussi une action au quotidien pour venir en aide aux collègues TZR confrontés à des difficultés voire à l'inacceptable. Défendre chaque collègue et lutter en même temps collectivement pour une amélioration des conditions de travail des TZR, c'est le sens de l'action du SNES.

Vincent Plé, le 4 octobre 2011

On vote pour quoi ?

Comme tous les titulaires, les TZR votent pour les CAPA et CAPN, compétentes en matière de gestion des personnels et de leur carrière et aux CTA et CTN qui ont en charge l'organisation du service public d'éducation et la répartition de son budget notamment.

Les décisions prises par chacune de ces instances, au niveau académique notamment, ont des incidences directes sur le quotidien de tous les TZR.

En CAPA, il s'agit par exemple :

- ✓ de veiller au respect des barèmes,
- ✓ d'obtenir le rétablissement d'affectations de TZR sur les préférences auxquelles leur barème leur donne droit,
- ✓ d'intervenir pour demander l'annulation de compléments de service infaisables,
- ✓ ou encore d'intervenir en faveur de collègues victimes de retard de notation.

En CTA, les élus du SNES veilleront à ce qu'aucune décision ne puisse concourir à dégrader encore les conditions de travail des TZR.

Pourquoi voter ?

Par leur vote, les collègues TZR peuvent amplifier la voix du SNES portée par les commissaires paritaires. Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre sont aussi l'occasion de réaffirmer et renforcer notre attachement au paritarisme. Défendu vigoureusement par le SNES, il demeure le meilleur garant de l'impartialité et de la transparence dans les affectations et la gestion de nos carrières.

De l'individuel au collectif, l'action du SNES pour les TZR :

Le secteur TZR du SNES Bretagne n'a de cesse de défendre les intérêts des TZR dont la situation se dégrade d'année en année. Faut-il rappeler l'augmentation régulière des affectations en services partagés, des affectations hors-zone, des affectations en suppléances de stagiaires, etc.

Pour contrer une politique qui dénature la mission du TZR et néglige de plus en plus leurs conditions de travail et de vie, le SNES-FSU entend défendre avec force leurs droits face au rectorat :

- ✓ par un suivi individuel et régulier des collègues qui nous contactent par courriel ou téléphone,
- ✓ par des interventions auprès du rectorat ou des établissements afin de solutionner certains dysfonctionnements,
- ✓ par des conseils émanant de cellules spécialisées du SNES national (cellule juridique ou groupe TZR national notamment),
- ✓ ou en organisant des stages syndicaux consacrés aux TZR,
- ✓ par des audiences au rectorat afin de réaffirmer et défendre les droits collectifs des TZR,
- ✓ en participant pleinement à l'action menée par l'Intersyndicale depuis plusieurs années,
- ✓ en organisant des rassemblements devant le rectorat.

L'ensemble de ces actions a souvent permis de « débloquer » les situations insupportables dont les collègues ont pu nous faire part. Certes, il reste de nombreuses revendications à faire aboutir. Mais il n'est pas inutile de rappeler ce que l'action collective a permis de conquérir :

- ◆ l'impossibilité pour le rectorat de modifier les rattachements administratifs au gré de ses besoins,
- ◆ l'application (certes encore perfectible) des textes sur les frais de déplacements,
- ◆ le respect de la discipline de recrutement des collègues dans le cadre imposé par la jurisprudence administrative,
- ◆ le maintien de zones infradépartementales là où de nombreuses académies sont passées depuis longtemps à des zones départementales.

Ces acquis restent régulièrement soumis à de nouvelles tentatives de remise en cause. Le SNES sera toujours présent pour s'y opposer.

Frais de déplacements : 100% de l'enveloppe budgétaire ont déjà été utilisés !

Depuis deux ans, les frais de déplacements sont gérés par la plateforme académique et le logiciel Ulysse dont la mise en place a été particulièrement chaotique. De plus, l'ergonomie du logiciel pour le moins discutable -et changeante avec le temps- aurait mérité une notice d'utilisation claire. Cependant, le plus inquiétant est la rapidité avec laquelle l'enveloppe budgétaire se trouve vidée... Ce qui n'empêche pourtant pas l'administration de continuer à envoyer les collègues dans les établissements... à leurs frais !

Aujourd'hui, le rectorat se montre encore plus « économe » puisque certaines circulaires ministérielles ne sont pas appliquées, en vertu d'une interprétation variable toujours favorable à l'administration mais jamais aux collègues : tarif fonction publique non appliqué, remboursements aléatoires, absence de remboursements tant que le rectorat ignore la nature exacte du remplacement (AFA ouvrant droit aux frais de déplacement ou suppléance justifiant le paiement des ISSR). La mission des TZR est déjà suffisamment contraignante en soi, pour qu'ils n'aient pas, en plus à gérer des soucis financiers dus à un employeur assez mauvais payeur...

« SOS Stagiaire » ?... C'est pour le TZR !

Suite à la « réforme » de la formation des enseignants, des collègues ont eu la charge d'assurer une nouvelle mission : prendre la moitié du service de l'un des 219 stagiaires –déchargé pour moitié pendant les deux premières semaines– puis le remplacer pendant les 2 semaines suivantes le temps de sa formation. Or, les collègues TZR nommés sur support stagiaire –dont beaucoup demandaient des AFA– devront ensuite assurer des remplacements de courte ou moyenne durée... mais pas forcément de proximité !

Dans le contexte de rigueur budgétaire, nous pouvons redouter des conditions d'affectations dégradées pour ces collègues : services partagés, hors-zone, voire tentation du hors-discipline... Le SNES condamne l'utilisation des enseignants-remplaçants dans une logique de rentabilité comptable (le fameux « taux d'employabilité du TZR ») au détriment de la qualité du service public d'enseignement. Le SNES restera vigilant sur les affectations des collègues TZR et le respect de leurs droits (voir l'encadré sur nos revendications) : nous continuerons à intervenir en cas de difficultés. N'hésitez pas à nous contacter. Nous avons collectivement la responsabilité de faire respecter nos droits !



Un problème pour voter ?

Je contacte le SNES académique au
02.99.84.37.00 ou s3ren@snes.edu

Je contacte la plateforme du Rectorat au
0810 454 454

Du 13 au 20 octobre

Pour défendre

ces revendications et votre métier
Votez SNES à la CAPA et à la CAPN
Votez FSU au CTA et au CTM

Publication rédigée par Vincent Plé, Joël Mariteau, Régis Cadiet et Fabrice Rabat